

La participation communale au projet de chauffage à distance soumise aux citoyens

MOUTIER Comme les autres ayants droit du Jura bernois, les Prévôtois se rendront aux urnes le 18 mai. Mais davantage que sur l'élection à la Préfecture du Jura bernois dont ils ne dépendront bientôt plus, les citoyens de Moutier porteront sans doute principalement leur attention sur la votation communale relative au projet de chauffage à distance aux Laives, à l'étude depuis plus de dix ans.

En effet, les Prévôtois se prononceront sur une participation de la Municipalité à hauteur de 2,5 millions de francs à la société anonyme qui sera chargée de la construction puis de l'exploitation du chauffage. Cette somme représente 10% du capital nécessaire à la constitution de la future SA, les 90% restants devant être portés par la coopérative EBL, spécialiste du domaine qui gère déjà une cinquantaine d'installations du genre en Suisse.

Droit de regard

«EBL pourrait très bien mener ce projet sans la Municipalité, explique Marc Tobler, conseiller municipal en charge du dossier. Mais la participation communale à la future société d'exploitation, même limitée à 10%, permettra à la ville d'avoir un droit de regard sur les contrats d'approvisionnement en bois, sur les projets d'extension du réseau ou encore sur la po-



Le chauffage à distance sera alimenté par du bois régional.

ARCHIVES

litique commerciale de la société. Elle permettra aussi une meilleure collaboration et des synergies entre nos services industriels et la future société pour la gestion de l'eau, de l'électricité et du chauffage. On pourra ainsi travailler main dans la main.» De quoi ne pas laisser ce domaine totalement en mains du privé, «la distribution de chaleur devant être considérée comme un bien de première nécessité», soulignent les autorités.

La Municipalité elle-même serait cliente du chauffage à distance, puisqu'elle a prévu d'y raccorder une dizaine de bâtiments communaux. Si cela ne permettra pas forcément des économies sur le plan financier à court terme, les avantages sont bien réels, assure Marc Tobler. «Une étu-

de détaillée a été réalisée. Si on compare avec d'autres systèmes alimentés par des énergies renouvelables (pompe à chaleur ou pellets), c'est bien le ralliement au chauffage à distance qui est le plus intéressant dans un horizon de 25 ans.»

Dans leur message, les autorités relèvent aussi l'importance de s'impliquer dans le sens de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, en réduisant l'empreinte carbone des Prévôtois. «Aujourd'hui, il n'est plus possible d'échapper à la crise climatique sans fournir de considérables efforts», insistent-elles.

Un vote qui a son importance

Mais même en cas de oui le 18 mai, le projet ne se concrétisera que si 60% au moins de l'énergie trouve preneur. Or, même si certains gros clients potentiels ont été approchés (n.d.l.r.: les plus petits le seront dans un second temps), seule la Municipalité s'est pour l'heure engagée fermement à se rallier au futur chauffage.

«EBL attend le résultat de la votation pour aller de l'avant. Si la Municipalité est impliquée, cela peut faciliter les approches. En tous les cas, EBL se montre confiant. Il faut dire que beaucoup de localités ont déjà leur chauffage à distance. Il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas à Moutier», conclut Marc Tobler.

CLR